



Envoyé en préfecture le 19/07/2024
Reçu en préfecture le 19/07/2024
Publié le 19/07/2024
ID : 031-213104219-20240719-DEC2024_37-AR

Commune de PINS-JUSTARET

DECISION N° 2024-37

PORTANT CONTRAT DE LOCATION D'UN CAMION Après de DIAC Location

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation la passation l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

Considérant qu'un des camions de la Commune (le Citroën Jumper CQ-376-FY mis en circulation le 29/01/2013) présente une panne qu'il n'est pas économiquement pertinent de réparer,

Considérant la proposition de contrat de location pour un camion faite par DIAC Location 14 avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand,

Considérant l'intérêt de la Commune de louer un camion pour répondre à ses besoins,

DECIDE :

Article 1er :

La Commune de Pins-Justaret approuve et autorise le Maire à signer le projet de contrat de location A9ANO proposée par DIAC Location 14 avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand, pour la location d'un camion dans les conditions suivantes :

- Type Véhicule utilitaire Master TO petite série BS CF PR RJ3500 L3 BLUE DCI 145 EVI
- Marque : RENAULT
Durée : 60 mois
Kilométrage : 50 000 Km
Loyer mensuel : 608.32 € HT
Cout de la décote véhicule (pour 100 km supplémentaires) : 3.60 € HT



Envoyé en préfecture le 19/07/2024
Reçu en préfecture le 19/07/2024
Publié le 19/7/24
ID : 031-213104219-20240719-DEC2024_37-AR

Article 2 :

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 19/07/2024.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

